Département de l'EURE Arrt des ANDELYS COMMUNE DE NEAUFLES-ST-MARTIN 27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

> ARRÊTÉ DU MAIRE Nº 99

Arrêté d'alignement individuel

Le Maire de la commanne de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu la demande en date du 29 décembre 2022 par laquelle Maître Julien CAPRON, demande un arrêté d'alignement pour la parcelle sise 9 Sente des Chantemelles, 27830 NEAUFLES SAINT MARTIN cadastrée AB 56 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles LA21-1 et saivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3;

Vu la conformation des lieux,

ARRÉTONS

Article 1 : Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit à la parcolle cadastrée AE 56 est définie par l'alignement de fait, en l'absence de plan d'alignement approuvé ou d'alignement reporté au Plan Local d'Urbanisme.

Article 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux on limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le défai d'UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 : Recours

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourre faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunul administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Publicité

Le présent arrêté sora publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 7 : Ampliation sera adressée :

A Mastre Julien CAPRON, 1 rue de l'Artisunat - 27150 ETREPAGNY.

Fait à Neaufles Saint Martin, 29 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre FONDRILLE